L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI, 15 FEVRIER 1887.

PETITES ANNONCES.

RAFFLE—Bagos avec un gros solitaire diamant. Tirage, 22 février. La bague est chez Grieshold. Billets chez Grunewald, 127 Canal; Nichol a House, 14 Camp.
15fév—15 au 22fév

DEMANDES.

On demande—Un cuisinier d'hôtel à Biringham. Bonnes recommandations exigées. S'adresser 23 rue Decatur.
13 fév—

On demande—Une calsinière de première classe, munie de bonnes recommandations. S'adresser, 525 Avenue St-Charles. 13fév—3f

A VENDRE

A VENDRE—Epicerie et buvette, deuxième district. S'adresser à Smith, Bros. & Cie., 102 rue Poydras.
11 fév—1mois

GROCERIE et barre à vendre à cause de départ. S'adresser 145 rue Urquhart.
8 fév—7f.

A VENDRE—De belles vaches créoles, bonnes laitières, avec de jeunes veaux. S'adresser à H. Mehnert, 74 rue Tchoupitoulas.
8 fév—7f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Mary A. Bonny.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 18,776.—Division D.—Attendu que Pierre Godefroy Bonny a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Mary A. Bonny, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir droit à déduire dans dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
10 fév—10 15 19

Succession de Charles E. Bel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 20,111—Division A.—Attendu que Mme Christopher F. Dietz a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles E. Bel, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
9 fév—9 13 18

Succession de George L. L. Mayer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 20,116—Division A.—Attendu que Mme Veuve George L. L. Mayer, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George L. L. Mayer, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
9 fév—9 13 18

Succession de John W. Buhrmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 18,346—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Frank Rodier, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué selon fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
6 fév—8 11 15

AVIS AUX CRÉANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Samuel G. Kreeger vs. ses Créanciers. No 20,129—Division B.—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires, la raison commerciale de T. J. Carver & Co., et T. J. Carver et R. O. L. Hayne vs. leurs créanciers.—No 20,124 Division D.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens des pétitionnaires, la raison commerciale de T. J. Carver & Co., et T. J. Carver et R. O. L. Hayne, individuellement et comme membres de la dite raison commerciale soit et est reçue et acceptée par la cour pour le benefice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une reunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Adrien Hero, Jr., notaire en cette ville le Samedi, 12ème jour de mars 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, d'élire un syndic et de voter sur toutes les autres questions qui pourraient être présentées devant eux et en attendant que toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et qu'Isidore Dyer, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 14 février 1887.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
15fév—3f

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci-dessous intitulée dans les termes et avec les effets suivants : Bridget Hannegan vs. Jeremiah J. Healy.—No 19,811—Division A.

Sur motion de Julian A. Seghers, avocat de la plaignante et en appuyant sa demande de preuves ; la loi et les témoignages étant en sa faveur, il est ordonné, adjugé et décrété que le défaut ci-devant enregistré, le 17 janvier 1887, soit maintenant confirmé et rendu final, et que, en conséquence il y ait jugement en faveur de Bridget Hannegan et contre Jeremiah Joseph Healy son mari, decrétant une séparation de propriétés entre elle et son dit mari, et condamnant le dit défendeur à payer à la dite plaignante la somme de deux cents dollars avec interet sur le pour cent à partir du 28 mars 1874 jusqu'à parfait paiement, montant de ses droits paraphernaux provenant de la succession de son père ; le dit défendeur étant de plus condamné à payer les frais de cette action.
Jugé et prononcé en cour ouverte, à la Nouvelle-Orléans, ce 12 janvier 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
10 fév—10 15 19

Succession de Charles E. Bel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 20,111—Division A.—Attendu que Mme Christopher F. Dietz a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles E. Bel, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
9 fév—9 13 18

Succession de John W. Buhrmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 18,346—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Frank Rodier, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué selon fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
6 fév—8 11 15

AVIS AUX CRÉANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Samuel G. Kreeger vs. ses Créanciers. No 20,129—Division B.—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires John Cordes et Thos Manthey, individuellement et comme membres de la raison commerciale de John Cordes, soit acceptée pour le bénéfice de tous les créanciers dudit insolvable et il est ordonné qu'une reun on desdits créanciers soit convoquée pardevant Fred Capdeville, le 26 jour de mars 1887, sur l'application antérieurement faite dans cette affaire pour un répit et de prendre en considération l'abandon fait dans cette affaire et de nommer un syndic et de prendre toutes autres mesures qui ont cru et seront conformes à la loi, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens de dudit pétitionnaire soient suspendues, et que Frank Schneider, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dudit insolvable
Nouvelle-Orléans, 5 février 1887.
(Signé) W. T. HOUSTON Juge.
Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, Député greffier
9 fév—3f au 30

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Jugement a été rendu dans cette cour dans l'affaire ci-dessous intitulée dans les termes et avec les effets suivants : Bridget Hannegan vs. Jeremiah J. Healy.—No 19,811—Division A.

Sur motion de Julian A. Seghers, avocat de la plaignante et en appuyant sa demande de preuves ; la loi et les témoignages étant en sa faveur, il est ordonné, adjugé et décrété que le défaut ci-devant enregistré, le 17 janvier 1887, soit maintenant confirmé et rendu final, et que, en conséquence il y ait jugement en faveur de Bridget Hannegan et contre Jeremiah Joseph Healy son mari, decrétant une séparation de propriétés entre elle et son dit mari, et condamnant le dit défendeur à payer à la dite plaignante la somme de deux cents dollars avec interet sur le pour cent à partir du 28 mars 1874 jusqu'à parfait paiement, montant de ses droits paraphernaux provenant de la succession de son père ; le dit défendeur étant de plus condamné à payer les frais de cette action.
Jugé et prononcé en cour ouverte, à la Nouvelle-Orléans, ce 12 janvier 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et fixé le sceau de ladite cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce vingt-septième jour de janvier, en l'année du Seigneur mil huit cent quatre vingt sept.
W. J. M. DONNELL, Député Greffier.
29 janv—3f en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Emile Permentel vs. ses créanciers.—No 20,109—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Emile Permentel soit par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une reunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Joseph Duvigneaud, notaire en cette ville le MERCREDI, 23ème jour de février 1887, à onze heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres questions qui pourraient être présentées devant eux et en attendant que toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Armand Pilie, avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 8 février 1887.
(Signé) ALBERT VOORHIES Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN Député Greffier.
9 fév—3f en 30jours

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans.—Emile Z'roede vs. ses créanciers—No 19,969—Division E—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Emile Z'roede soit convoquée et tenue pardevant Jacques Rochon, notaire en cette ville, le MERCREDI 23me jour de mars 1887, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et prendre une décision sur l'application antérieurement faite dans cette affaire pour un répit et de prendre en considération l'abandon fait dans cette affaire et de nommer un syndic et de prendre toutes autres mesures qui ont cru et seront conformes à la loi, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues et que F. S. Butler, Esq., avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 27 janvier 1887.
(Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme
JAS D RANKIN, Député-Greffier.
8 fév—3f en 30 jrs

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 19,959.—Division E.—Jacob Burger vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers soit convoquée dans cette affaire, soit tenue conformement à la loi pardevant Fidèle Boutiny notaire le samedi 26me jour de février 1887, à 11 heures A. M., dans le but de prendre en considération l'application du pétitionnaire pour un répit et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre sa personne et ses biens soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 27 janvier 1887.
(Signé) HENRY L. LAZARUS. Juge.
Pour copie conforme :
W. J. MCDONNELL, Député-Greffier.
28 jan—3t en 30j

ASSURANCES.

20me Etat de Situation Annuel
— DE LA —
Compagnie d'Assurances Germania
De la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT aux exigences de sa charte, la compagnie publie son état de situation pour l'année prenant fin le 31 décembre 1886 :

Primes d'incendie	$175,936 07
Primes de mers	4,306 06
Primes de rivières	2,240 24
Primes totales	$182,505 99
A ajouter : Risques non expirés de 1885	41,769 60
Primes totales	$224,275 59
A ajouter intérêt, prime et perles, etc.	23,813 96
Moins traitements et dépenses générales	12,114 68—11,699 28
Fonds de surplus de 1885	17,090 00
Total	$252,974 87
Pertes payées—	
Sur les incendies	60,172 06
Sur les mers	494 41
Sur les rivières	4,498 46
	$65,164 93
Réassurances	36,483 42
Réfections et primes remboursées	51,635 06
Taxes d'Etat et de ville, Bureaux des Underwriters, corps de sauvetage, souscriptions	9,271 54—162,554 95
Surplus total	$90,419 92
Reserve pour—	
Primes non acquises	37,801 16
Pertes non payées	13,251 74
Dividende 5 0/0 déclaré et payé en juillet 1886	10,000 00
Dividende 5 0/0 déclaré en janvier 13 1887	10,000 00
Fonds de surplus de 1886	19,367 02
	$90 419 92

ACTIF.

Bons à primes	598 42
Primes en voie de perception	29,992 88
Prêts et nantissements	17,970 00
Prêts sur hypothèques	6,225 00
Bons des Etats-Unis et d'Etat, Bons de ville consolidés et Bons à prime des villes	116,404 00
Actions, assurances et autres, valeurs sur le marché matérielle	500 00
Balance C. rue du Camp et autres immeubles	78,119 11
Meubles de bureau et installation	2,592 75
Argent en banque	28,079 76
Total	$280,419 92

Ce exposé est une copie exacte des livres de la compagnie.
(Signé) H. ZUBERBIER, Président.
J. W. HINCKS, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.
Fait et souscript pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 14me jour de janvier 1887.
W. O. HART, Notaire.

Le Bureau de Direction s'est réuni le 13 de ce mois, et, après avoir placé au crédit du fonds de surplus $2 367 02 formant un total de $19,367 02 a déclaré un second dividende semi-annuel de 5 pour cent faisant 10 pour cent d'intérêt pour l'année sur le capital, pour l'année finissant le 31 décembre 1886, dividende payable sur demande.

DIRECTEURS.

H. ZUBERBIER, JAS D. EDWARDS,
J. J. WECKERLING, LOUIS GRUNEWALD,
J. HASSINGER, P. W. DIELMAN,
GEO. H. BRAUGHN, JOHN THORN,
FRANK VATTER, J. B. MEYERS,
HERM. CURTIUS, A. G. RUCKS,
J. J. LANGLES, W. W. HUCK,
J. E. MERILH, C. B. FISCHER.
16 jan—1m

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 19,883—G. Newman vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Gabriel Newman soit convoquée et tenue pardevant Charles G. Andry, notaire en cette ville le MARDI, 22me jour de février 1887, à 11 heures A. M., pour prendre en considération et délibérer sur l'application du pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que Jules Kramer, Esq., avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 13 janvier 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme :
JAS D. RANKIN.
Député Greffier.
14 janv.—3f en 30 jrs

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 20,039—Division —Ordre de Cour—Qu'une cession des propriétés du pétitionnaire Abraham Aiswell soit et est reçue par le présent, acceptée par la cour pour le benefice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Oly, notaire public en cette ville, LUNDI, le 7ème jour de mars 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic, et en dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues, et que Wm Grunewald, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 8 février 1887.
(Signé) A. L. TISSOT. Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
2 fév—3f en 30j

SIGNAUX D'INCENDIE.

Settee.
3 Tchoupitoulas et Valmont.
6 Harmonie et Leyde.
7 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Nouvelle.
8 Carondelet et Hultème.
9 Prytanée et Nouvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No. 23
15 Poste de la Cie de Pompe No. 23.
16 H. & L. No. 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Rousseau et Ste-Marie.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Camp.
26 Jackson et Liberté.
27 Douzième et St-André.
28 Market et Levée.
31 Rendeeron et Levée.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12 Tchoupitoulas.
33 Poste de la Cie de Pompe No 1 Hunter.
35 Market et Chippewa.
36 Station de Police du 2ème Precinct et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
39 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Poste de la Cie de Pompe No 30 Thalie
43 Franklin et Erato.
47 Gaiennié et Nouvelle Levée.
48 Poste de la Cie de Pompe No 6, St-Joseph
51 Clouet et Erato.
52 Clouet et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18 Calliope.
54 Nouveau Bassin et Promenade Tivoli
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
61 Terpsichore et Franklin.
65 Julie et Levée.
71 Pied de la rue Julie.
72 Canal et Levée.
73 Magnolia et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
81 Canal et Camp.
82 Poste de la Cie de Pompe No 5 Girod et C. H.
83 Poste de la Cie de Pompe No 15 Girod et C. H.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14 Conus.
125 Maison de Refuge, Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
141 Bienville et Vieille Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7 Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste de la Cie de Pompe P. H. à No 4 Rampart.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des chars, rue du Canal.
214 Vieille Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson
218 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 16 Dauphine.
231 Treize et Dauphin.
232 Rampart et Quarante.
234 Trépel et Treizième.
235 Poste de la Cie de Pompe No 9 Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prince de Pompi
241 Poste de la Cie de Pompe No 2, Chemin du Bayou.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern, Français.
252 Poste de la Cie de Pompe N. L. No 3, Felicity.
253 Poste de la Cie de Pompe No Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Beau-Enfants et St-Antoine.
315 Beau-Enfants et Champs-Elysées
316 Claiborne et St-Bernard.
412 Laharpe et White.
413 Amour et Bagatelle.
414 Poste et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
512 Prasne à Coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louise et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No 1 Grands-hommes.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des Chars, Pologne.
615 Casernes des Etats-Unis
712 Bayous et Dauphine.

ASSURANCES.

Dix-septième Etat Annuel
— DE —
L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1886 :

Primes reçues :	
Sur risques de feu	$229,184 25
Par risques de marine	10,142 19
Sur risques de rivière	5,899 66
	$245,023 13
A ajouter, primes non acquises de 1885	136,280 00
Primes totales	$381,303 13
A ajouter, intérêts et profits et pertes	19,476 90
Revenus	$400,780 09
A déduire, pertes réglées	
Sur risques de feu	$169,571 88
Sur risques de marine	16,624 89
Sur risques de rivière	258 19
	$186,554 96
Retour de primes et cancellations	10,089 64
Commissions et réfections (rebates)	41,135 12
Réassurances	25,795 55
Taxes et licences	2,242 53
Dépenses de bureau et d'agences, salaires, bureau des assurances, corps de sauvetage, loyers, publications, etc.	33,064 66—$298,882 52
Surplus	$101,897 57
Primes non acquises de 1886	$ 70,255 00
Pertes ajustées et non ajustées	30,643 94
Balance	1,198 63—$101,897 57

ACTIF.

Argent en caisse	$ 27,116 22
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi	15,000 00
Argent entre les mains d'agents en Europe	3,618 90
$12,000 Bons des Etats-Unis 4 0/0	12,700 00
$121,000 Bons Consolidés de la Nlle Orléans	128,910 00
$58,943 Bons et Primes de la Nlle-Orléans	64,342 90
Primes en voie de recouvrement entre les mains d'agents	30,718 82
Prêts sur hypothèque	47,484 24
Effets à recevoir	2,885 00
Billets à recevoir pour primes	3,402 85
Actions et autres valeurs	19,669 52
Meubles de bureau et installation	2,500 00
Total	$351,353 85

Le balance ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.
G. LANAUX, Président.
GEO. LANAUX, JR., Secrétaire p. t.
Assermenté et signé devant moi, notaire public ce 7 janvier 1887.
CHAS G. ANDRY, Notaire Public.
18 jan—1m

CONFORMÉMENT aux exigences de sa charte la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans publie l'exposé suivant de ses affaires du 1er janvier au 31 décembre 1886 :

Primes d'incendie	$277,197 10
Primes maritimes	19,946 59
Primes de rivières	10,846 17
	$307,989 86
Primes acquises de 1885	71,482 95
Total des primes	$379,472 85
A déduire—	
Primes non acquises de 1886	$75,785 78
Réassurances	60,884 78
	7,827 61—$184,498 17
Primes acquises nettes	$214,974 68
A ajouter—	
Intérêt, loyers, sauvetage	24,190 47
Revenu net	$239,165 15
A déduire—	
Pertes sur les incendies de 1885	$48,374 83
Pertes sur les incendies de 1886	142,873 39
	$191,248 22
Pertes sur les mers	382 45
Pertes sur les rivières 1886	17,959 76
	18,342 21
Pertes sur les rivières 1885	5,706 11
Pertes sur les rivières en 1886	906 85
	6,612 06
Pertes payées	$216,203 39
Commissions	16,141 38
Taxes d'Etat, de ville et licenses	5,892 24
Dons charitables	818 10
Dépenses payées par la loi, honoraires d'avocat	1,069 80
Board of Underwriters, corps de Babcock et de Sauvetage	4,105 07
Dépenses générales et salaires	38,798 64
Dividende	
Profits et pertes	25,905 41
	$308,405 41
Excédant pertes et dépenses en sus des traites	$92,739 88
Pertes ajustées	32,681 20
	$115,601 08
La Compagnie a l'actif suivant, valeur sur le marché le 31 décembre 1886 :	
Comptant en caisse et à savoir	26,406 05
Bons des Etats Unis 4 pour cent, Bons de première hypothèque du Levee Steam Cotton Press, de la Bourse au Coton de la Nouvelle-Orléans, de la compagnie des Water Works de la Nouvelle-Orléans de la compagnie du chemin de fer de la ville de la Nouvelle Orléans et Lake Shore, ensemble avec l'usage d'une aile de huit pieds de largeur ouvrant sur la rue Gravier et s'étendant à cent huit pieds, se continuant ensuite à angle droit sur le derrière de huit pieds et demi de large et de cent huit pieds de profondeur, cinq pieds sur la ligne latérale de la Loi No neuf cent trente huit pour cent, et certificat du plan primitif de la dite portion de terre annexé à un acte passé pardevant Jacques Wiltz, alors époque notaire de cette ville, le 23 avril 1867 pour la vente de l'Bureau & Scott à Chism & Boyd.	30,560 00
Conditions—Comptant sur les lieux.	
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.	
25 jan—1 8 15 22 26 fév	

ANNONCE JUDICIAIRE.

Thomy Lafon vs Aline Lewis et Berthe Lewis.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 19,043—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Ecran Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le premier District de cette ville, le LUNDI, 24 février 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, situé dans le Faubourg Tréme, dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le numéro huit dans l'ilet compris entre les rues Bourbon, Robertson, St Pierre et Orléans, sur un plan dressé par H. Pilié le 21me jour de mai 1845 et déposé à l'étude d'Amédée Dacquel, notaire, lequel dit lot de terre mesure, au pied américain vingt huit pieds six pouces de face à la dite rue Claiborne sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui en sont quelconques.

Pour être vendu pour balance de prix de vente.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
21 jan—21 28 fév 4 11 18 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

James Fahey vs Anna Kremer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,876—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Ecran Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le premier District de cette ville, le MARDI, 1er mars 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et dépendances, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Espagne, Craps, Poste et Grands Hommes, sur un plan dressé par le numéro six, sur un plan de Ilodin, architecte, déposé au bureau de Lucien Hermann, notaire, et mesurant quarante pieds de front sur la rue Grands Hommes sur une profondeur de cent vingt sept pieds dix pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles.

Le même propriété a été acquise par la défenderesse par achat de Mme Julia A. Markey, confirmé par un acte pardevant James Fahey, notaire, daté le 21 juillet 1882.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
27 jan—fév 3,10,17,24,—mars1

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SYNDIC.

Joseph Pintz, insolvable.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 19,906—En vertu d'un ordre de vente, daté du 31 janvier 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Ecran Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 5 mars 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Trois certains lots de terre, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le 1er district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Gasquet, Prieur et Roman, désignés comme lots Nos 24, 25 et 26, sur un plan dressé par Casimir, architecte, le 1er décembre 1844, déposé au l'étude de O. De Armas, notaire. Les dits lots se touchent et mesurent chacun vingt sept pieds de face à la rue Gasquet sur une profondeur de cent neuf pieds et trois lignes, entre lignes parallèles, le tout plus ou moins.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
21 jan—21 28 fév 4 11 18 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

James Fahey vs Anna Kremer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,876—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Ecran Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le premier District de cette ville, le MARDI, 1er mars 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Espagne, Craps, Poste et Grands Hommes, sur un plan dressé par le numéro six, sur un plan de Ilodin, architecte, déposé au bureau de Lucien Hermann, notaire, et mesurant quarante pieds de front sur la rue Grands Hommes sur une profondeur de cent vingt sept pieds dix pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles.

Le même propriété a été acquise par la défenderesse par achat de Mme Julia A. Markey, confirmé par un acte pardevant James Fahey, notaire, daté le 21 juillet 1882.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
18 jan—18 25 —fév 1 8 15 19

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 19,976—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, encanteurs. — Bureau No 5 rue Carondelet, SAMEDI, 12 mars 1887, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, près Gravier, il sera vendu à l'encan

Trois certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le 4ème district de cette ville, dans l'ilet borné par Constance et Laurel, désignés comme lots 24, 25 et 26 sur un plan par John Schreiber en date du 2 février 1836, lesdits lots mesurent comme suit : Le lot No 24 mesure 30 pieds 10 pouces et 2 1/2 lignes de face à la rue Laurel sur une profondeur de 150 pieds de Nord et de Sud, entre lignes parallèles ; le lot No 25 mesure 29 pieds de face à la rue Laurel sur une profondeur de 150 pieds de Nord et de Sud, l'encoignure des rues Laurel et Josephine et mesure 29 pieds de face à la rue Josephine sur une profondeur et face à la rue Laurel de 100 pieds entre lignes parallèles, le tout mesure américaine.

L'intérêt du dit interdit étant un sixième indivis des propriétés ci dessus décrites, qui seront vendues en vertu d'un ordre de la cour, en date du 3 février 1887, et la vente devant avoir lieu pour cet indivis sera vendu avec l'intérêt ci dessus de l'interdit, en même temps et distinctement des parties à qui appartiennent les dites propriétés.

Conditions.—Un tiers on plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit représenté par des billets de l'acquéreur, tirés par lui à son propre ordre et endossés par lui en faveur du tuteur de feu Alfred Roussel, décédé, de la propriété ci après décrite, à savoir :

La résidence en briques à deux étages avec dépendances, située rue Prytanée, par No 296 Remparte, cote nord, coin est entre St Philippe et Ursulines dans une des plus charmante avenues de la Nouvelle-Orléans, contenant 40 pieds et réunit tout le confort à la salubrité, ayant cuisinier en haut et en bas, élégant salon à arche et double parloirs, chambres à coucher au premier et au second étages, une cuisine en bois à deux étages attenant à la maison, ayant sur chaque étage une chambre à coucher, cabinet de water works, une grande cour pavée, bonne cour et ouvrant sur chaque côté de la maison principale, donnant une bonne lumière et bien aérée.

A approximité du centre des affaires, église, écoles publiques et à immédiate proximité, tendant plus désirable pour une résidence privée ou ouvrir d'un homme de profession. Un permis de l'encaissement pour plus de huit mille dollars.

Voir le plan pour les dimensions. Vente positive, titre parfait.

Conditions—Un quart ou plus comptant argent de l'acquéreur, le reste à un crédit de un deux et trois ans, privilège de vendeur portant intérêt à raison de 7 0/0 par an, à partir du jour de la vente jusqu'au parfait paiement, et toutes les clauses usuelles. Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant G. J. Theard, notaire.
30 jan—30—fév 5,6,12,13,19 à la date.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

Propriété de valeur Près de l'Eglise St-Alphonse.

Emplacement pour affaire, à l'encoignure des rues Josephine et Laurel.

Deux lots avec les améliorations sur la rue Laurel.

Interdiction d'Anthony Faecher

—DE—

No 19,976—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, encanteurs. — Bureau No 5 rue Carondelet, SAMEDI, 12 mars 1887, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, près Gravier, il sera vendu à l'encan

Trois certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le 4ème district de cette ville, dans l'ilet borné par Constance et Laurel, désignés comme lots 24, 25 et 26 sur un plan par John Schreiber en date du 2 février 1836, lesdits lots mesurent comme suit : Le lot No 24 mesure 30 pieds 10 pouces et 2 1/2 lignes de face à la rue Laurel sur une profondeur de 150 pieds de Nord et de Sud, entre lignes parallèles ; le lot No 25 mesure 29 pieds de face à la rue Laurel sur une profondeur de 150 pieds de Nord et de Sud, l'encoignure des rues Laurel et Josephine et mesure 29 pieds de face à la rue Josephine sur une profondeur et face à la rue Laurel de 100 pieds entre lignes parallèles, le tout mesure américaine.

L'intérêt du dit interdit étant un sixième indivis des propriétés ci dessus décrites, qui seront vendues en vertu d'